

Calcul de frais d'acte d'achat

Ce calcul donne une **estimation globale** des frais d'actes d'achat. Sachez aussi que, selon ce que prévoit le **compromis** de vente, une partie des frais pourrait être prise en charge par le vendeur. Contactez votre notaire pour plus de précisions.

Calcul pour une habitation située en / à: **Flandre**

Prix d'acquisition: **€ 350.000,00**

Maison / appartement ou terrain à bâtir?: **Woning**

Propre et unique habitation: **Oui**

Habitation située dans une "commune principale": **Oui**

Est-ce votre premier bien immobilier?: **Oui**

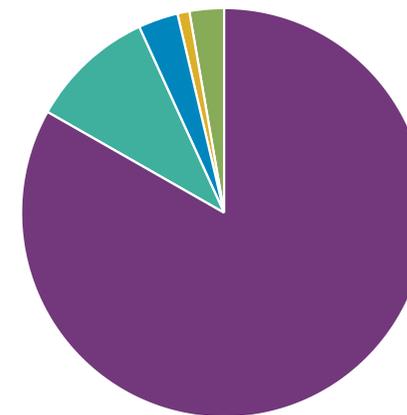
Droits d'enregistrement  **€ 21.000,00**

Honoraires  **€ 2.506,15**

Frais administratifs  **entre € 800,00 et € 1.100,00**

Transcription hypothécaire  **€ 240,00**

TVA  **entre € 694,29 et € 757,29**



Droits d'enregistrement Honoraires Frais administratifs Transcription hypothécaire

**Le total des frais d'acte pour le prix de vente annoncé est compris entre
€ 25.240,44 et € 25.603,44.**

BON A SAVOIR

Pour les **droits d'enregistrement**, il est toujours utile de consulter votre notaire car il existe, dans certains cas, des abattements ou réductions complémentaires.

Par ailleurs, vous devez ajouter au montant obtenu la quote-part du **précompte immobilier** que vous remboursez au vendeur. Votre notaire vous informera en détails.

Sachez aussi que depuis janvier 2012, afin de se conformer aux exigences européennes, les clients doivent payer 21% de **TVA** sur les honoraires du notaire mais aussi sur les recherches et formalités administratives.

Le notaire chargé de la préparation de l'acte de vente peut vous donner des informations complémentaires. **Si vous ne connaissez pas de notaire**, vous pouvez vous rendre dans la rubrique "**Annuaire (<https://www.notaire.be/#annuaire>)**" afin de trouver un notaire près de chez vous.